

Hambregie : De l'eau dans le gaz pour la centrale thermique

by Le Moniteur - samedi, mars 02, 2013

<http://correspondances.fr/hambregie-de-leau-dans-le-gaz-pour-la-centrale-thermique-2/>

Les opposants au projet de centrale à cycle combiné gaz de Hambach (Moselle) marquent un nouveau point. Le tribunal administratif de Strasbourg a annulé mi-février l'autorisation d'exploiter accordée par la préfecture à Direct Energie en juin 2010, en dépit de l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Le tribunal souligne qu'à cette date, le porteur du projet baptisé Hambregie n'a pas démontré sa capacité financière et technique à construire et exploiter l'installation. Selon le juge, l'arrêté du préfet de la Moselle méconnaît des dispositions du Code de l'environnement.

Le plan d'urbanisme illégal

L'Association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs obtient sa deuxième victoire, trois semaines après l'annulation, le 25 janvier dernier, du permis de construire accordé par la préfecture. La nouvelle décision déclare illégal le plan d'urbanisme de Hambach : la commune devrait le reformuler en y intégrant le projet, toujours soutenu par la communauté d'agglomération Sarreguemines-Confluences (Casc). Hambregie promettait d'ouvrir aux entreprises locales des marchés d'un montant de 540 millions d'euros HT au cours de trois ans de chantier. La centrale devait constituer le premier occupant de l'Europôle II en cours d'aménagement sur 373 ha entre Hambach et Willerwald. Direct Energie annonce d'ores et déjà son intention d'interjeter appel.